

22.7.52

A.14.62.3.1.0. - BG.

22. AOÛT 1952

asj/ae.

N o t epour le Chef du DépartementBlocage aux Etats-Unis d'avoirs
appartenant à des banques suisses.

M. Roesle, Secrétaire de l'Association Suisse des Banquiers, est parti le 12 juillet pour les Etats-Unis pour discuter cette question avec la Trésorerie américaine. Sa mission est avant tout de se renseigner et d'expliquer aux autorités américaines les mesures déjà prises par les banques en Suisse.

Peu de jours avant son départ, M. Roesle eut un entretien avec M. le Ministre Zehnder au cours duquel il fut convenu que M. Roesle serait introduit auprès de la Trésorerie par notre Légation et que l'un des collaborateurs de M. le Ministre Bruggmann l'accompagnerait dans ses entretiens avec la Trésorerie. Ce représentant de la Légation ne prendrait cependant pas une part active aux discussions, M. le Ministre Zehnder désirant avant tout éviter que les pourparlers ne portent sur la question de principe du secret bancaire ou que les autorités américaines nous présentent des demandes d'information sur des questions économiques suisses. Notre Légation à Washington a été informée de ce qui précède par télégramme.

Selon les rapports télégraphiques qui nous sont parvenus de Washington jusqu'ici, M. Roesle a eu le 15 juillet un long entretien à la Trésorerie au cours duquel il a expliqué les mesures prises par l'ASB et les difficultés rencontrées par les banques suisses. Cet entretien paraît avoir eu un heureux effet, grâce à l'attitude franche adoptée par M. Roesle. La Trésorerie suggéra que les directives de l'ASB aux banques soient complétées aux fins d'éviter si possible que nos établissements financiers ne fassent de nouvelles opérations en dollars considérées comme illégales aux Etats-Unis. M. Roesle demanda à être autorisé à établir un nouveau projet de directives à Washington et à le discuter sans engagement avec la Trésorerie en réservant, bien entendu, la décision du Conseil d'administration de l'ASB. Cette association se déclara d'accord avec ce mode de faire et comme il ne semblait pas y avoir d'objections de notre part, M. Roesle fut autorisé par



- 2 -

télégramme à mettre sur pied un projet de nouvelles directives. Au cours de ses conversations avec la Trésorerie, M. Roesle apprit que les Américains étaient sur la piste d'une nouvelle affaire : L'une de nos grandes banques commerciales serait, aux dires des Américains, en train de financer une exportation de métal d'importance stratégique à destination finale de la Chine. L'ASB a attiré confidentiellement l'attention des banques sur cette affaire. Nous avons télégraphié à la Légation pour demander à M. Roesle d'obtenir si possible des informations complémentaires aux fins de circonscrire les recherches.

M. Schaefer, Directeur général de l'UBS, aurait aussi voulu que M. Roesle se procurât la liste des maisons suisses considérées comme suspectes par la Trésorerie. J'ai fait remarquer par téléphone à M. Schaefer que cela me paraissait dangereux étant donné que M. Roesle est à Washington en mission officielle et qu'en demandant cette liste nous en reconnaitrions en quelque sorte officieusement la valeur. Toute opération même se déroulant entièrement en Suisse qu'une banque pourrait faire ensuite avec l'une des maisons portées sur la liste, pourrait paraître, aux yeux des Américains, comme contestable. J'ai suggéré que l'on demande plutôt à l'étude Pehle & Mann, qui a déjà été consultée par l'ASB, de chercher à obtenir les noms de ces maisons, de façon tout à fait confidentielle, puisque ces avocats ont, avec les gens de la Trésorerie qui s'occupent du blocage, des rapports personnels très étroits. M. Schaefer s'est déclaré d'accord.

A l'heure actuelle les banques suivantes ont encore des montants bloqués aux Etats-Unis :

Banque Populaire Suisse, Zurich
Banque Baer Julius & Cie, Zurich
Banque Landau & Kimche A.G., Zurich.

Berne, le 22 juillet 1952.

P. de Rhame